

Gauré - Au fil de l'eau

Bulletin d'information du conseil municipal n°135

▪ MARIAGE

François DELMAS et Valérie LEON le 29/04/2023
Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

▪ SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat sera fermé du 7 au 20 août et du 4 au 13 septembre 2023.

▪ PLANS CANICULE ET GRAND FROID

La commune procède au recensement des personnes souhaitant s'inscrire sur le registre d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule et grand froid) au profit des personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap isolées et résidant à leur domicile.

L'inscription est facultative, elle doit être demandée par la personne ou par un tiers afin de permettre l'intervention ciblée des élus ou d'un agent communal en cas de déclenchement du plan lors des fortes chaleurs par exemple.

Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un proche, n'hésitez pas à retourner le coupon joint.

La radiation du registre peut être demandée à tout moment.

Les informations recueillies resteront confidentielles au sein de la mairie.

Elles pourront, en cas de demande, être communiquées au Préfet de la Haute-Garonne.

▪ TOITURE EGLISE

Les travaux de rénovation de la toiture de l'église débuteront le 25 septembre.

▪ **PIQUE-NIQUE COMMUNAL - Dimanche 10/09/2023 à 12h00 sur la place de la mairie**

Ce " pique-nique " est l'occasion de se retrouver **tous ensemble** pour partager un moment, se parler et ainsi mieux faire connaissance au sein de notre village.

Organisation :

- les participants apportent leurs assiettes, verres et couverts, amènent leur déjeuner et plus s'ils veulent partager
- le conseil municipal met en place les tables et les chaises, offre l'apéritif

En cas de mauvaise météo, nous nous replierons dans la salle des fêtes.

Venez nombreux afin de perpétuer ce traditionnel pique-nique.

▪ **BRUITS ET NUISANCES SONORES – Modification fil de l'eau n°134**

Nous vous rappelons les heures pendant lesquelles l'utilisation des engins motorisés de jardinage à usage privé est autorisée (arrêté préfectoral et loi sur le bruit du 31/12/1992) :

- du lundi au vendredi : **de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,**
- le samedi : **de 9h00 à 12h et de 15h à 19h,**
- le dimanche et jours fériés : **de 10h00 à 12h et de 16h à 18h.**

Merci de bien vouloir respecter ces horaires afin de préserver une bonne qualité de vie dans notre beau village et le bien-être de tous.



Mairie de **Gauré** 31590

Tél. 05 61 83 61 55

e-mail : secretariat@gaure.net

Plans « canicule » et « grand froid »

Demande d'inscription sur le registre nominatif

Identification de la personne à inscrire :

Madame

Monsieur

NOM marital :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :/...../..... à

Adresse :

N° de téléphone domicile :

N° de téléphone portable :

Cette personne :

réside seule à son domicile

bénéficie d'une aide à domicile, précisez :

NOM, prénom :

Service :

N° de téléphone :

bénéficie d'un soin infirmer à domicile, précisez :

NOM, prénom :

service :

N° de téléphone :

bénéficie d'une autre aide, précisez :

NOM, prénom :

service :

N° de téléphone :

ne bénéficie d'aucune aide

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Il est rappelé aux familles ou aux proches qu'une telle procédure ne dispense pas de prendre fréquemment des nouvelles des personnes qui sont inscrites lorsque le plan grand froid ou le plan canicule est déclenché

Contact 1 : Madame

Monsieur

NOM, prénom :

Adresse :

N° de téléphone domicile :

N° de téléphone portable :

lien :

Contact 2 : Madame

Monsieur

NOM, prénom :

Adresse :

N° de téléphone domicile :

N° de téléphone portable :

lien :

Je soussigné(e) NOM, prénom :

Déclare être :

la personne pour qui l'inscription est demandée

être un proche de la personne pour qui l'inscription est demandé (précisez votre

lien de parenté ou vos liens avec la personne) :

A GAURE, le/...../.....

Signature :

RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé & sécurisé et papier par la mairie de Gauré dans le cadre de la gestion des plans canicule et grand froid et sont destinées aux personnes en charge de ce dossier. La base juridique du traitement est le consentement. Elles seront conservées pendant un an. Conformément au Règlement Européen sur le Protection des Données du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et de retrait en contactant la: Mairie de Gauré, 1 place de la Maire, 31590 Gauré, 05.61.83.61.55, secretariat@gaure.net.